L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 15 JUIN.

Revocation.

Affaire de l'Auditeur des comptes publics.

Il a fallu pour terminer cette affaire, c'est-à-dire pour renvoyer M. Destie du bureau de l'Auditeur des comptes publics et y installer M. Julian Neville, employer les mêmes moyens que ceux dont on avait usé à l'égard de M. Terry, au bureau d'enregistrement des votants. M. Destie a également protesté contre l'illégalité e sa révocation et n'a cédé la place que lorsque e chef de police s'est montré décidé à employer a force en cas de résistance de sa part. Voici du reste le rapport textuel de M. J. Burke, lieutenant de police et remplissant pour le moment les fonctions de chef.

Bureau du chef de police,
Nlle Orléans, 13 juin 1865.

A l'Hon. Glendy Burke, maire par interim,

Monsieur—J'ai l'honneur de rapporter que, suivant vos ordres, je me suis rendu avec M. Julian Neville au bureau de l'Auditeur des comptes publics.

M. Destie a positivement refusé d'évacuer le bureau et je l'ai fait sortir, au moyen de la force de police dont je disposais en usant envers lui de tous les égards que les circonstances pouvaient permettre.

J'ai fermé les portes, remis les clés à M. Neville, et installé une garde de police sur les lieux, avec ordre de ne laisser entrer que M. Neville ou ses députés.

Très respectueusement votre obéissant serviteur
J. BURKE,
Lieut et chef de police par interim.

M. Destie, comme M. Terry, voudrait en appeler aux tribunaux, et nous jugeons de ces intentions par une lettre adressée au *Times* qu'il a publiée ce matin. Cependant il ne dit pas qu'il en a la résolution arrêtée, et préalablement il prendra l'avis de ses amis du bureau. Mr Destie soutient toutefois que ses cautions étaient bonnes et qu'elles n'ont pas cessé un instant de l'être depuis son entrée en fonctions. Il ajoute si nous avons bien compris sa lettre, que la loi approuvée le 29 mars 1865 par M. Wells lui même, ne fait pas d'une *garantie foncière* une condition absolue, et que par conséquent en de-itution pour ce motif pourrait fort bien être l'e-fectueuse. M. Destie oublie que la loi en vertu de laquelle le gouverneur a agi envers lui de la manière dont il croit avoir à se plaindre, porte que les cautions devront être satisfaisantes au jugement du gouverneur ou devront donner *satisfaction au gouverneur* et que cette clause couvrant toute la question, rend le procès qu'on voudrait entreprendre Mr. Destie extraordinairement douteux, sinon complètement insoutenable.

REVOCATION DES MILITAIRES AYANT DES PLACES CIVILES.—Le bruit courait hier, dit on de nos confrères, que le général Canby était sur le point de lancer un ordre par lequel seraient révoqués tous les militaires ayant des places dans l'administration civile, ou, en d'autres termes, toutes les personnes nommées à ces places par les gouverneurs Shepley et Hahn. Cet ordre donnerait lieu à beaucoup de mutations dans les cours de justice et dans le gouvernement municipal, et à beaucoup de nominations nouvelles à la discrétion du gouverneur. C'est du bureau même de ce haut fonctionnaire que ce bruit serait venu.

ASSIGNATIONS DE M. STAUFFER — La Cour du juge Duplantier va devenir une véritable Cour du contentieux administratif, car c'est à elle que s'adressent exclusivement tous les fonctionnaires publics frappés de destitution par le gouverneur. M. Terry, l'ex-préposé au bureau d'enregistrement, vient de faire sommer M. C. W. Stauffer de paraître lundi prochain devant le juge Duplantier, afin qu'il donne les raisons pour lesquelles des writs de mandamus, quo warranto, etc., ne seraient pas exécutés en faveur du plaignant, en le réintégrant dans son bureau de l'enregistrement des votants, avec tous les droits et émoluments qui appartiennent à la place.

Nominations par le Gouverneur.

Le gouverneur Wells a fait les nominations suivantes :

Michael Ryan, juge du 3e district judiciaire composé des paroisses de Natchitoches, Winn, Sabine et Rapides;

G. R. Carradine, shérif de la paroisse St. Tammany; Noel St Martin, assesseur de la paroisse St Charles en remplacement de William Cooks destitué; jurés de police pour la même paroisse : James A. Whitney et A. Tourneine pour le premier ward, Noel St Martin et M. A. Rockenal pour le second, John Ridge et Ernest Lafontaine pour le troisième, [illegible] et J. Faxton pour le cinquième, Joseph Walker et William Harris pour le sixième.

Nouvelles de Matamoros.

Le transport des Etats-Unis Continental, capitaine George Sumner, est arrivé ce matin de Brazos Santiago. Le commandant, M. Timothy Donne a eu l'obligeance de nous faire remettre le rapport suivant :

Le Continental est parti de Brazos le 10 au soir. Il n'y avait aucune nouvelle importante de Matamoros. Les affaires y étaient très lourdes, les marchandises n'y vendaient à cent pour cent au-dessous des cours de New-York ou de la Nouvelle-Orléans.

Le Continental est arrivé le 12 à 6 heures du soir à la passe Sud-Ouest, et s'est échoué le soir jusqu'au lendemain matin. Il a passé la barre le 13 à 6 heures, est arrivé à la Quarantaine où il a été retenu jusqu'au soir.

Suit la liste des passagers qu'on trouvera sur notre partie anglaise.

Nouvelles de l'Ouest Louisiane.

Dans une lettre écrite du Shreveport à la date du 8 juin, nous remarquons ce qui suit :

Les officiers d'Etat sont tous lui excepté le gouverneur Allen qui a fait son adieu d'adieu au peuple de la Louisiane.

Le général Herron a nommé un officier pour recevoir les archives de l'Etat et du gouvernement, et la collection de ces papiers composés déjà la charge de 15 à 20 wagons. Parmi les choses ainsi préservées sont les bons et les séquestrés ou garanties appartenant aux banques de la Nlle Orléans, jusqu'à concurrence de un million de piastres et au delà. Ces bons seront en conséquence, remis à leurs propriétaires à la Nlle Orléans.

Le lieutenant général Buckner avec quelque quinze ou vingt officiers généraux, commande le Parmée confédérée.

On suppose que Kirby Smith est à Galveston, bien que le bruit se soit répandu qu'il avait été pendu par quelques hommes de sa propre cavalerie, dans son voyage d'évasion vers le Mexique.

On rapporte aussi, et l'on croit généralement à ce bruit, que le gouverneur Allen a été égaré et dépouillé de tout ce qu'il avait à quelques milles de Shreveport, par quelques soldats texians, appartenant à des bandes désorganisées.

Parmi les faits qui attestent la perte de tout espoir de la part des Confédérés, on peut citer le fait suivant qui n'est pas le moins significatif. Le général Herron et son état-major sont restés 36 heures à Shreveport sans un soldat, pendant que 15,000 ou 20,000 confédérés, avec beaucoup de munitions, d'artillerie et de petites armes, étaient à une portée de canon de son quartier-général.

NOUVELLE CONSTITUTION DU MISSOURI.

Défaite probable des radicaux.

LE DERNIER VOTE.

Nous lisons dans le *Missouri Republicain* du 9 :

Les retours arrivent lentement, mais nous pouvons faire quelques additions aux retours déjà publiés. Nos chiffres jusqu'ici accusent une majorité de plus de onze mille contre la nouvelle constitution. Si les nouvelles continuent à être aussi favorables, la majorité contre les radicaux, pourra s'élever à 15,000 à 20,000. Il est prudent, néanmoins, de restreindre la joie pendant un jour ou deux, jusqu'à ce que la fumée de la bataille se soit dissipée et qu'on puisse en embrasser d'un coup d'œil tout le théâtre. Mais ce qu'on sait déjà est de nature à faire naître un grand encouragement et quand nous saurons tout à-fait "hors des bois", nous serons parfaitement justifiés à pousser des acclamations enthousiastes et prolongées.

ARRIVÉE DU MONTEREY.

Le steamer *Monterey*, capitaine Farber, parti de New York le 3, est arrivé la nuit dernière avec les passagers dont les noms suivent :

H T Fuller, Arthur H Riley, Mme Rogers, C H Johnson, Mme Dr Shoulter, de l'Alabama, Mlle Rosenbaum, Hdle RG Ward, U S A; Robt O'Herbert, W R Villers, A Rosenbaum et sa dame, W M Owen, H Conte, T Gardel, T Ifall, [illegible]

Le procès des assassins.

Washington, 7 Juin— Le procès a été aujourd'hui dépourvu de tout intérêt. Il ne fait plus s'attendre à de nouveaux développements ou à des révélations émouvantes. L'affaire sera probablement terminée jeudi de la semaine prochaine.

Séance du 7—Audition de témoins.

Geo. Baker (de couleur) est interrogé par la défense et dépose qu'il a vu le Dr. Mudd dans un chemin de traverse près de sa maison, le lendemain de l'assassinat du Président.

Richard Ed. Skinner (de couleur) dépose qu'il a été l'esclave de Mme Thomas, mère de D. J. Thomas, qu'il connaît depuis 30 ans. Sa réputation de sincérité est assez mauvaise, mais il ne pourrait pas dire qu'il ne le croirait pas sous serment. J'ai entendu des gens dire qu'ils ne se fieraient pas à sa parole.

Il reste à entendre pour le Dr. Mudd treize témoins dont aucun ne réside à plus de 25 milles de Washington, et dont plusieurs sont absents. M. Ewing le conseil du prévenu dit qu'ils ont été irrégulièrement sommés, car plusieurs ont dit qu'ils n'avaient pas été sommés du tout.

John Worton dépose qu'Arnold a été employé par lui à la forteresse Monroe du 2 au 17 avril, et qu'il s'est acquitté de ses devoirs fidèlement.

M. Ewing demande à ce qu'on reponse du dossier une lettre en chiffres qu'on avait trouvée à Morehead City, attendu que cette lettre porte en soi la preuve de la fiction; elle est par conséquent inadmissible. Mais le juge Bingham lui répond que la conspiration a été ourdie par des personnes nommées et des personnes inconnues, et qu'une lettre écrite, bien que non remise à son adresse, est parfaitement admissible. Il est connu que le complot de Booth a été ourdi avec les agents de la rébellion au Canada; que l'un des conspirateurs devait se rendre à Washington, l'autre à Newbern' et cette infernale lettre a été ramassée dans le voisinage de cette ville. Le fait qu'elle a été écrite par un des conjurés est patent.

L'objection de M. Ewing est mise de côté.

Plusieurs témoins déposent sur la moralité honorable de M. Weichman et attestent sa sincérité.

John T. Holohan déclare qu'il avait pris pension chez Mme Surrah à Washington le 15 février, qu'il y a vu une fois Paine à déjeuner et plusieurs fois Atzerott aux heures des repas. Paine alors était connu sous le nom de Wood. Le témoin a vu John Surrah avec Payne et souvent Booth dans le salon. Il n'y a jamais vu Harrold. La dernière fois que le témoin a vu John Surratt, c'était le 3 avril. Il allait à New-York et le témoin lui donna 50 or. Il échangea ses billets avec moi. Le témoin n'a jamais vu le Dr Mudd venir dans la maison.

Joseph McDerrit dépose qu'il se rendit chez Mme Surratt vers deux heures dans la nuit de l'assassinat. Weichman ouvrit la porte et parut comme s'il sortait du lit. Il était en chemise, en caleçon et en pantoufles. Il fut avec lui au Canada pour reconnaître John Surratt et il aurait pu s'échapper fréquemment, s'il l'eut voulu. De fait, je l'ai laissé au Canada quand je suis revenu à New York.

LE FAMEUX *SIC SEMPER TYRANNIS*

Explication de Mlle Surratt.

Mlle Surratt dépose que le papier contenant ces mots "Ainsi en sera-t-il toujours avec les tyrans"—Virginie, la Grande—*Sic semper tyrannis* lui appartient et lui fut donné par une dame, il y a deux ans et demi. Elle le mit dans son portefeuille d'où il n'est jamais sorti depuis. Je n'ai jamais vu le Dr Mudd chez nous.

La séance du 8 a été consacrée à l'audition de témoins qui n'ont déposé que sur l'affaire de l'incendie des bateaux sur les eaux de l'Ouest, ce qui ne paraît avoir aucun rapport avec l'affaire de l'assassinat.

FAITS DIVERS.

—Une des gloires de l'escrime française, un professeur d'armes dont le nom a fait le tour du monde, M. Augustin Grisier, vient de mourir à l'âge de soixante treize ans, dans son domicile, à Paris.

—A Bordeaux on vient de lancer, des chantiers de M. Armau, la corvette à vapeur de 300 chevaux l'*Essadhat*, construite pour le compte du gouvernement tunisien. Le lancement, qui a eu lieu à la pleine mer, a très bien réussi. La corvette attend maintenant son gréement et l'installation de sa chaudière.

—Plusieurs journaux de midi annoncent qu'on va construire à Toulon un navire cuirassé à éperon, qui ne portera pas un canon et combattra par son seul poids et par sa vitesse.

On assure que ce bâtiment s'appellera le *Choc*, et qu'il remplacera sur les chantiers le *Taureau*, qui sera prochainement mis à l'eau.

—On écrit de Stuttgart, 10 mai, à la *Gazette des Postes* :

Une crème assez singulière s'est passée aujourd'hui à la Chambre des députés. Au moment où il levait la séance, le président annonça que la carte de l'*Allemagne future* était déposée au bureau de la Chambre. Les députés se réunirent immédiatement en foule autour du bureau pour voir la carte. Après quelques minutes, M. Fetzer propose de la déchirer publiquement. M. de Guttingen appuie cette motion. M. Hoelder dit que c'est une insulte pour la Chambre d'avoir osé remettre à ce corps cette carte sur laquelle la rive gauche du Rhin est réunie au territoire français. Il demande d'où vient cette carte.

Le président déclare qu'elle lui est arrivée sous bande.

L'indignation est générale. Il n'en faut de peu que quelqu'un ne demande qu'elle soit brûlée par la main du bourreau. Enfin, sur la proposition de M. Sueger, la Chambre se borne à décider que ce document (rien moins simplement mis de côté.

—Une correspondance adressée au *Moniteur* rent dans les gorges de la Cimfa :

Presque à l'entrée de ces gorges, il existe au-dessous même de la route une grotte où la nature a prodigué ses merveilles : les stalactites et les stalagmites s'enchevêtrent, une nappe d'eau limpide ne rappelle en présence que par le clapotement des gouttes d'eau qui scintillent au plafond de cristal.

L'abord de la grotte est fort périlleux. Au tournant de la route qui se trouve immédiatement après cette curiosité peu connue, on se trouve en face de l'un des sites les plus charmans qui existent. Un ruisseau aux cascades multipliées et rapides descend bruyamment, au milieu d'arbres gigantesques, d'une montagne abrupte du gabie le plus agreste. Au pied de ce ruisseau sur le bord de la route, se dresse une modeste auberge qui a pour enseigne cette libelle pittoresque :

Grand hautel
du ruisseau des singes
Tout pa l'ani
Parragus
on est à boire et à manger à toutes heures du jour.

C'est dans cette auberge, sous une tonnelle naturelle, que le déjeuner de Sa Majesté avait été préparé. Je ne vous dépeindrai pas la joie des hôtes lorsqu'ils apprirent la bonne fortune qui leur advenait. L'Empereur après être resté environ une heure dans ce ravissant coin de terre, remonta en voiture. Sur le bord de la route, de temps à autre, apparaissait soit un colon isolé, soit un Kabyle qui le saluait du cri de : Vive l'Empereur! cri qui allait se répercutant dans la vallée d'écho en écho.

CHRONIQUE LOCALE

MORTALITÉ—Le Bureau de Santé annonce dans son rapport officiel publié ce matin, qu'il y a eu 144 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 5 juin au 11 juin inclusivement.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont : 18, marasme (infanticide); 8, diarrhée chronique 8; la dentition, 7; la consomption, 6, la picote, 6, les convulsions (enfants) 6.

Ages—Au-dessous de 1 an, 38, de 1 à 2 ans, 10; de 2 à 5 ans, 13; de 5 à 10 ans, 7; de 10 à 15 ans, 4; de 15 à 20 ans, 2; de 20 à 25 ans, 4; de 25 à 30 ans, 11, de 30 à 40 ans, 21, de 40 à 50 ans, 4, de 50 à 60 ans, 9; de 60 à 70 ans, 5, de 70 à 80 ans, 2; de 80 à 90 ans, 2; de 90 à 100, 2, 100 et au-dessus, 1; non déclarés, 9.

Nationalités.—Autriche, 1; Amérique Anglaise, 1; Angleterre, 3, France, 6, Irlande, 15; Portugal, 1, Prusse, 1, Ecosse, 1; Espagne, 1; Suisse, 1; Etats-Unis, 75; Antilles, 2; non déclarés, 36.

Il est mort 101 Blancs, 27 nègres et 13 mulâtres.

CONFISERIE DE L'OPERA

Rue, Toulouse et Bourbon.

J. HIMBERT.

Spécialité de pâtissorie, de confiserie, de glaces et de sorbets.

On trouvera constamment dans cet établissement un choix très varié de

GLACES

Au chocolat, A la vanille,
A la fraise, A l'ananas,
Mandarine de fruits.
BISCUITS et SORBETS de toutes sortes.

Le public y trouvera tout ce qu'un salon de ce genre peut offrir d'agréable.

Comme toujours, et depuis l'ouverture de cette maison, il y aura un choix de PATISSERIE fine et variée, bonbons importés, et tout ce qui concerne le dessert.

Commandes en ville—Soupers, Dîners, Bapêmes et Ambigus.

GLACES..... 15 sous.
SODA..... 5 sous.
BISCUITS Glacés.. 25 sous.

11 mai—1m

PLUS DE DISTANCE !!

DIVINATION, PREDICTION,

PAR MADAME ADAH,

Clairvoyante parisienne et élève de Mlle Lenormand

Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

Bureau—Rue Bienville, No 55, rue St Louis

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGER.

GUERIT les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, blennorrhagies, pisse, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéris par le Dépuratif et les Injections. Le Dépuratif est exempt de mercure et de substances minérales, et ne contient que des sucs végétaux. Le Dépuratif est approuvé par l'Académie de Médecine. Prix, 5 piastres. Pommade, 2 piastres. Injection, 2 piastres. Poudre, 2 piastres.

Dépôt à la Pharmacie Dubois, Place d'Orléans, et chez l'auteur, Place Bourbon, 1er étage, à droite, de 10 à 2 et de 6 à 8 heures du soir.

Ligne de la Mobile de la Nouvelle Orléans et de Mobile.

ELEANORA CARREL, capitaine A. P. Beardman,
IATAN, capitaine S. Haight,
ADMIRAL, capitaine G. W. Norton.

Un de ces magnifiques bateaux à vapeur partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à quatre heures tous les jours, pendant toute la saison, pour Mobile, et partira de Mobile pour la Nouvelle Orléans tous les jours, à une heure de l'après midi. Il appartient à la malle des Etats Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à
W. C. GRAHAM & Co, agents,
Rue Front, Nos 45 et 47,
Nouvelle Orléans.
GRAHAM & Co, agents,
Au coin des rues St Louis et Front,
9 juin— Mobile, Ala.

Le paquebot MONROON aisant des voyages régulièrement, trois fois par semaine, entre la Nouvelle Orléans et Baton Rouge,
Louis Bouchoreau, capitaine,
J. O. Libano, } Commis,
O. B. Perdel, }
Part de la Nouvelle Orléans tous les
MARDIS,
JEUDIS
Et SAMEDIS à 10 heures du matin.
Part de Baton-Rouge, pour revenir tous les
MERCREDIS,
VENDREDIS
Et DIMANCHES à 6 heures du matin.
JOHN A. STEVENSON, agent,
Rue Front, No 7
N. B. Un commis se tiendra constamment au pied de la rue Bienville pour recevoir le frêt. 10 juin—1m

Jours de départ—Tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS à cinq heures de l'après midi—Paquebot régulier du Bayou Nard—Deux fois par semaine—En remplacement du steamer "Star"—Pour Bayou Sara Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la côte. Le magnifique paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine W. R. Greatsouse, John Bayliss et George Tinkler, commis, partira comme ses dit et dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN L. TITUS,
22mai—1m No 15, rue Tchoupitoulas, au premier

Jour de départ—tous les MERCREDIS & SAMEDIS à 5 heures de l'après-midi.
Paquebot régulier de la côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur *UNA*, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine H. Kelley, commis R. S. Strick, partira de la Nlle-Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères de la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeaux et tous les débarcadères du Bayou Lafourche.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à J. D. WILBANKE, Agent,
9 juin—1m No 2, rue Tchoupitoulas.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Deux fois par semaine
Pour Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires. Le magnifique bateau à vapeur BEN FRANKLIN, capitaine C. M. Hunt, commis J. Keatty, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.
22mai—1m

Paquebot regulier du samedi soir.
POUR VICKSBURG,
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte,
Le bateau neuf, fin marcheur,
FASHION,
Commandant A. J. May,
commis Wm Cropper et Chs H Frazer, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
N. B—Un commis se tiendra sur la Levée, à toute heure, le jour du départ, pour recevoir le frêt.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou
J. L. TITUS,
No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.
A. BRITTON, rue Front, No 7.
WOODRUFF, BUTLER & CO.,
Rue Nlle Levée, 17 et 19
9 juin—1m

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. E. Pitcher (N. Barrot, commis) partira tous les Mercredis et Samedis, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Bois tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Fret—75 cents par baril Huile et sec. Les expéditeurs doivent invariablement payer le frêt.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à L. TITUS, agent,
3 mai Nlle, rue Tchoupitoulas, au premier.

PAQUEBOT POUR AU DESSOUS DE LA VILLE—Le bateau à vapeur ALGERINE, partira de la Nouvelle Orléans tous les mardis et tous les vendredis à 10 heures du matin, et sur les quelques Jackson et tous les points intermédiaires. Pour frêt ou passage s'adresser à bord, au pied de la rue du Canal.
JOHN M. CARTER, capitaine
L. DOYLE, commis
4 juin—1m

A Vendre.
Le bateau à vapeur T. S CONLEY, tel qu'il est actuellement de l'intérieur du fleuve. Capacité de 125 balles. Pour plus de détails, s'adresser à
E. CONERY,
76 et 78, rue Gravier.
9 juin—m

POUR LA BAIE ST-LOUIS ET PASS CHRISTIAN—Le petit vapeur ECLAIR partira SAMEDI 17, juin 1865, à 10 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à l'angle des rues Clouet et Jolie, au Bureau Bastelli Exchange.
12 juin—3t

POUR VERA CRUZ, immédiatement—Le rapide sablier clipper WM HOGAN, capitaine Royal, partira dans quelques jours pour Vera Cruz. Pour fret ou passage, s'adresser à W. WAKEFIELD, Rue de la Commune No 150.
dresser à
11 juin

A vendre ou à frêter.
La goélette américaine ECLAIR en bon état, du port de trente deux tonneaux, mesurée d'après l'acte, et jaugée de la Douane. Pour plus ample renseignement s'adresser à
A. SOCOLA,
No 141 Vieille Levée.
9 juin—10t

POUR BORDEAUX—Le navire de 1re classe NARRAGANSETT, capitaine H. Hamlin, étant le plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, bons connaissements s'adresser à
LHAS. CAYARROC & CO.,
rue Royale,
ou à GEO W. RYNSON & CO.,
rue du Camp, No 42.
11 juin—

POUR VERA CRUZ—La goélette fine vélière CONSTANCE, capitaine Parsons, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
F. J. DA SILVA & Co,
Rue Carondelet.
4 juin—
A vendre, à bon marché, au comptant, la belle goélette MATILDA, en bon état, mesurant trente deux tonneaux et du port de 70 barriques. S'adresser à J. WINDHORST,
mai—1m à bord du ferry de Carrollton

BELIZE, HONDURAS.

POUR BELIZE, HONDURAS—La goélette anglaise FANCY, fine vélière, capitaine Elder, partira dans quelques jours, pour le reste du port. Pour passage seulement—ses hôtels rommodamentals pour 20 passagers—s'adresser à
W. WAKEFIELD,
Rue de la Commune, No 150.
9juin—

STEAMERS
POUR LA FRANCE
DIRECTEMENT.

Compagnie générale Transatlantique

Nouvelle ligne de steamers à vapeur, de première classe
ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

Les cinq premiers splendides bâtiments destinés à desservir cette ligne favorite sont les suivants :

WASHINGTON.....3200 tonneaux.....800 chevaux
LAFAYETTE.....3200 " " .....800 "
EUROPE.....2500 " .....800 "
FRANCE.....[illegible] .....600 "
NAPOLEON III.....[illegible] .....1100 "

DE NEW YORK AU HAVRE :

Touchant à Brest, pour débarquer la malle et les passagers à ceux qui le désirent ainsi d'un jour le voyage de mer.
EUROPE, capitaine A. Darlaine, VENDREDI 23 juin
LAFAYETTE, capt. A. Bocande, VENDREDI 23 juin

Prix du passage, payable en or
ou l'équivalent en papier monnaie des Etats Unis.
1re cabine (y compris le vin de table).....$150
2me do do do $70 ou $80
Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun de ces navires. Les vivres et les médicaments sont gratuits.
GEO. MACKENZIE, Agent
7, Broadway, New York
A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel).
Au Havre—chez William Isaac Cliff. [illegible]

Confiserie et Restaurant de Richelieu,

PROSPER LEVY.
174..... Rue du Canal 174
Entre Baronne et Philippa,
NOUVELLE ORLEANS.

OUVERTURE de ce magnifique établissement le JEUDI, HUIT JUIN PROCHAIN.

Le salon du rez de chaussée sera spécialement affecté aux dames qui y trouveront, à toute heure, toutes sortes de rafraîchissements tels que, chocolat glacé, crème à la glace, limonades glacées, sorbets, café, chocolat, etc. et de plus un RESTAURANT REGULIER SERVI A L'INSTAR DES GRANDS ETABLISSEMENTS DE PARIS.

Restaurant pour messieurs au premier étage.

On y trouvera toujours tout ce que le marché peut offrir en fait de PRIMEUR ET DE NOUVEAUTE ALIMENTAIRES.

Vins et liqueurs spécialement importés pour la maison.

Parfaits par mois, par semaine ou au cachet à des prix très modérés.

Commandes pour noces, soirées et parties.

La galerie, brillamment éclairée sera mise toute le reste à la disposition du public.

La maison rue du Camp No 153 continuera comme par le passé. 30 mai—1m

HOTEL RICHELIEU,
[Mugdad, Mexique,]

JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor J à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'informer ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'ouvrir à Mugdad (Mexique), le restaurant hôtel dirigé autrefois par M. Ferrandi et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.

Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 17 ans à la Nouvelle Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.

Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue et des chambres confortables sont un ensemble que trouveront les voyageurs.

1er avril—3m

CONSERVEZ VOS DENTS !
J. A. CANADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE
194..... RUE DU CANAL 194
entre Bourgogne et Rampart, où il continue à exercer scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
10 juin—1m

AVIS DE DENTISTE.

A. T. M. McLAIN, M. D., Chirurgien Dentiste,
Rue Baronne, No 14, Nlle-Orléans,
Devant s'absenter pour plusieurs mois pour cause de santé, invite ceux de ses amis et clients qui pourraient avoir besoin de ses services de s'adresser à lui avant son départ qui est fixé au 1er juin.
Il s'occupe de toute espèce d'ouvrages artificiels
15 juin—3m Bonne adresse

L. E. MAHONAND, IMPRIMEUR
201..... Rue de Chartres 201
Entre Bienville et Dumaine

AVIS.

Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques.
Nlle Orléans, 9 juin 1865

LES EXAMENS ANNUELS des ECOLES PUBLIQUES de la ville, pour l'année courante, commenceront JEUDI, 15 du courant, et auront lieu dans l'ordre suivant

Jeudi, 15 juin.

Ecole Live Oak—garçons—coin des rues Constance et Neuvilaine; —demoiselles—Constance, entre Hulthème et Neuvilaine.

Ecole Jackson—garçons—coin Richard et Chippewa; Ecole Washington—demoiselles—coin Magazine et Terpsichore.

Ecole Bienville—garçons—coin Bienville et Robertson; Ecole Robertson—demoiselles—coin Bienville et Robertson.

Ecole Fillmore—garçons—Bagatelle, entre Sous Enfants et Morales, Ecole Beauregard—demoiselles—Villiers, entre Bagatelle et St. Antoine.

Vendredi, 16 juin.

Ecole Laurel—garçons—coin Laurel et Philippa; succursale Laurel—garçons—Ste Marie, entre Religieuses et Revenant.

Ecole Jefferson—garçons—rue Dryades, entre Thalie et Erato; Ecole Webster—demoiselles—coin Dryades et Erato.

Ecole du Bassin—garçons—rue du Bassin, entre St Louis et Toulouse; Ecole des Remparts—demoiselles—rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

Ecole Chalmette—garçons et demoiselles—coin Crape et Champs Elysées; Ecole De Soto—demoiselles—Mandeville, entre Amour et Bons Enfants; Succursale de l'école De Soto—demoiselles—Amour, près Espagne

Lundi, 19 juin.

Ecole McDonogh—demoiselles—Laurel, entre Philippe et Perdido; Succursale de l'école McDonogh—demoiselles—Ste Marie, entre Religieuses et Revenant.

Ecole Paulding—garçons—coin Constance et Valentin; Ecole Paulding—demoiselles—coin Constance et Valentin.

Ecole St Philippe—garçons—St Philippe, entre Royal et Bourbon; Ecole de la rue du Quartier—demoiselles—rue du Quartier, entre Dauphine et Bourgogne.

Ecole Le Breton—garçons—coin Chemin du Bayou et Delhonde; Ecole du Bayou—demoiselles—ch St Jean et Claquemine.

Mardi, 20 juin.

Ecole Magnolia—garçons—Carondelet, entre Jackson et Philippe; Succursale de l'école Magnolia—garçons—coin Baronne et Tivoli.

Ecole Marshall—garçons—Ste. Marie, entre Julie et Girod; Ecole Franklin—demoiselles—St Charles, entre Julie et Girod.

Ecole de la rue du Quartier—Demoiselles—Rue du Quartier, entre Dauphine et Bourgogne; Ecole Ste Anne—Demoiselles—Ste Anne, entre Villeré et Marais.

Ecole Washington—Garçons—Coin Moreau et Piété; Ecole Washington — Demoiselles — Coin Moreau et Lotus.

Mercredi, 21 juin

Ecole Magnolia—Demoiselles—Carondelet, entre Jackson et Philippe; Succursale de l'Ecole Magnolia—Demoiselles—Coin Baronne et Tivoli.

Ecole Franklin—Garçons—Coin Franklin et Perdido; Ecole Madison—Demoiselles—Coin Pelleur et Palmyre.

Ecole Claiborne—Garçons—Coin Claiborne et St. Pierre; Ecole du Chemin du Bayou—Demoiselles—Claiborne, entre Chemin du Bayou et Esplanade.

Ecole Marcity—Garçons et Demoiselles—Pauline, entre Royale et Chartres; Ecole Hancock—Garçons et Demoiselles—Levee, entre Tilton et Dédéy; Ecole Pontchartrain—Garçons et Demoiselles—Rue Colombie, à Milne bug.

ECOLES SUPERIEURES.

Jeudi et Vendredi, 22 et 23 juin.

Ecole Supérieure des Garçons, coin Camp et Maipomene; Ecole Supérieure des Garçons, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon; Ecole Supérieure des Demoiselles rue Chesnut, entre Jackson et Philippe; Ecole Supérieure des Demoiselles, rue Mandeville, entre Amour et Bons Enfants.

Les parents et tuteurs des élèves des écoles, ainsi que les amis de l'Education Publique sont respectueusement invités à assister à ces examens.

J. S. CARTER,
Surintendant des Ecoles Publiques.

Septième, Huitième et Neuvième Ward.

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.

Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 5 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et du Neuvième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans est achevé : les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et à dû approuvée le 7 juin 1862 — devront être payées, au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865.

Tous les terrains ou nouveaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auront pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats Unis.

Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de donner le numéro du lot de terre, ou la section de terre, ainsi que le nom du propriétaire.

Les Etats Unis ne reconnaîtront pas les taxes payées sans les reçus ci-dessus.

Ces Wards constituent le TROISIEME DISTRICT MUNICIPAL.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des Taxes.

Commissaire de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.

Pour copie conforme, K. S. DERICKSON. 4 juin—60j

AVIS AUX VOTANTS.

Bureau du Registre, salle No 6 de l'Hôtel de Ville.
Nlle Orléans, 12 juin 1865.

Les soussignés, préposés à l'enregistrement des noms et résidences des électeurs de la ville de la Nlle-Orléans, annoncent à ses concitoyens que conformément à la Proclamation de J. Madison Wells, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane—laquelle est datée du 3 mai 1865, l'acte enregistrement est ouvert à partir de la susdite date. De plus, conformément à ladite Proclamation, ils commencera un nouvel enregistrement à partir de cette date, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi heures fixées par la loi.

Désirant sincèrement faciliter la mise à exécution de l'enregistrement, il invite respectueusement ses concitoyens à se conformer sans délai à la loi. S'ils négligent de le faire, ils seront nécessairement privés de leurs droits de suffrage.

Il est tenu d'exiger de chaque votant légal les renseignements suivants :

1—Le nom et la résidence de l'électeur.

2—Depuis combien de temps il demeure dans l'Etat, dans la Paroisse et dans la District.

3—S'il est né ou non sujet ou s'il est naturalisé.

exige impérativement la production du certificat de naturalisation ou, si le certificat est perdu, un certificat du greffier de la Cour par laquelle la naturalisation a été accordée.

5—La signature de l'électeur en regard de l'enregistrement de son nom.

6—Qualités requises des électeurs. Extrait de la Constitution de 1864.

"Art. 11—Tout homme qui a atteint l'âge de vingt-un ans, a demeuré dans l'Etat pendant les douze mois qui ont précédé l'élection et les trois derniers mois dans la paroisse où il offre de voter et qui sera citoyen des Etats Unis, sera le droit de voter."

Chaque électeur devra en outre produire le certificat du serment d'amnistie prescrit dans la proclamation du Président, du 8 décembre 1863, ou dans celle du 29 mai 1865 et aura été signé par lui devant une autorité compétente.

Voici une copie du serment prescrit dans la procl